

A - C.S.A.P. BRABANT FRANCOPHONE

N° association : 49678 - N°entreprise : 417 869 367

Président honoraire : M. Lucien VAN DE CASTEELE

Membres d'honneur : M. Raymond QUIQUEMPOIX

Siège social : Chaussée d'Ottembourg 125 à 1300 Wavre

Président

John LINGIER

Vice-Président

Jean-Louis DELABY

Secrétaire

Jean-Louis DELABY

Trésorier

Patrick Van Billoen

Compte trésorerie : **001-2677807-04**

Compte licence : **001-3685155-07**

Administrateurs :

Alain FREROTTE

Michel CHAPEL

Michel JENET

Alain PRINGIERS

John REISCH

Paul REISCH

Raphaël VAN DER STRATEN

Invité permanent et délégués de la C.S.A.P. Brabant aux Commissions A.S.A.F.

C.A.S. :

Nadine WILLEM, Claire LEONARD

C.C.C.S. :

Michel JENET, Paul REISCH, Pierre VANDERLIN

C.C.C.T. :

Pascal ERNOUX

Calendrier :

Jean-Louis DELABY

Circuit :

Raphaël VAN DER STRATEN, Alain FREROTTE, Patrick VAN BILLOEN

Classement :

Jean-Louis DELABY

Commission Féminine :

Nadine WILLEM

Course de Côte/ Sprint :

John LINGIER, John REISCH

Kart-Cross :

Thierry VAN WEYENBERGH

Karting :

André BRUNING, Marc

Licence :

DEBAEREMAECKER

Médical :

Jean-Louis DELABY

Promotion :

Nadine WILLEM

Rallye :

Jean-Louis DELABY, Michel JENET

Rallye-Sprint :

Jean-Louis DELABY, Michel JENET, Nadine WILLEM

Règlement :

Michel JENET

Sécurité-Homologation :

Jean-Louis DELABY, Pierre VANDERLIN

Slalom :

Pierre VANDERLIN, André

Réviseur aux comptes

VANDERAUWERA

Paul REISCH

CLUBS AFFILIES

01. AUTO MOTO CLUB D'IXELLES (A.M.C.X.L.) MB 2353/1949 - N° Entreprise 409 875 676

Président : Alain FREROTTE

Rue de Rabosée, 40 à 4671 SAIVE

☎ 04/377 17 13 - 📠 04/377 17 13 - 📞 0473/50 09 47 - ✉ a.frerotte@skynet.be

Secrétaire : Alain PRINGIERS

Rue du Camp, 43 à 1495 VILLERS-LA-VILLE - ☎ 071/87 95 02 - 📞 0486/50 60 45 - ✉

alain.pringiers@laposte.net

02. MOTOR UNION BRUSSELS (M.U.B.) MB 363/1960 - N° Entreprise: 409 946 843

Président : John LINGIER

Grens Straat, 8 à 1651 LOT - 📞 0477/84 39 96 - ✉ lingier_racing@yahoo.fr

Secrétaire : John REISCH

Rue Vanderlinden, 124 à 1030 BRUXELLES - ☎ 02/215 69 67 - 📞 0476/94 56 82 - ✉ reischj@meta.fgov.be

03. ECURIE TOISON D'OR MB 3261/1953 - N° Entreprise 409 464 912

Président : Raoul BIJNENS

Dalland, 83 à 1933 STERREBEEK

☎ 02/731 59 87 - 📠 02/731 59 87 - 📞 0475/53 44 07 - ✉ raoul.bijnens@telenet.be

Secrétaire : Jean-Michel BOUCHERIE

Pré des Manants, 25 à 5020 CHAMPION - 📠 081/21 57 32 (P) - ✉ jjembe@namur.be

04. ANDERLECHT RACING DRIVERS MB 2198/1986 - N° Entreprise 430 589 037

Président : Michel DE RUYDTS

Rue Charles Catala, 3 à 1460 VIRGINAL SAMME - ☎ 067/55.35.00 - 📞 0475/75 02 06

✉ mderuydts@euphony.net ou mderuyts@mobileautoservice.be

Secrétaire : Monique THIBAUT

Rue Alphonse Hottat, 25 à 1050 BRUXELLES - 📠 02/648 84 33 - ✉ monique.thibaut@skynet.be

05. ECURIE AZUR MB 3409/1954 - N° Entreprise 409 463 031 - www.ecurieazur.be

Siège : Le Baron, Av. Albert d'Huart, 4 à 1150 Bruxelles - ✉ m.blancquaert@pandora.be

Président : Luc PRINCEN

Chaussée Saint Pierre, 91 à 1040 BRUXELLES - ☎ 02/649 74 34 - 📞 0494/16 56 67

Secrétaire : Benjamin MEGOEUL

Rue Sans Soucis, 123 à 1050 BRUXELLES - 📠 02/644 35 00 - 📞 0475/58 88 12

09. PANTHER'S K.T. ST JOSSE MB 1415/1963 - N° Entreprise 410 473 613

Président : André BRUNING

Rue Molensteen, 3 à 1180 BRUXELLES - 📠 02/538 53 86 - ✉ bruning.karting@skynet.be

Secrétaire : Laurent BRUNING

Av. Léon Jaurez, 71 à 1420 BRAINE L'ALLEUD - ☎ 02/384 23 64

11. R.T. LEOPARD MB 1616/1971 - N° Entreprise 408 203 150

Président : Jean-Louis DELABY

Chaussée d'Ottembourg, 125 à 1300 WAVRE - 📠 010/22 65 77 - ✉ LICENCE@CSAPB.ORG

Secrétaire : Michel VAN SOMEREN

Chaussée de la Saône, 12/82 à 1300 WAVRE - 📞 0475/89 01 84

13. ICE POL R.T. MB 18129/1992 - N° Entreprise 448 447 034

Patrick Van Billoen : Rue Engeland, 448 à 1180 Bruxelles - 📞 0475/82 30 20 - ✉ patrickvb2002@hotmail.com

Denis DECLERCQ : Beau Site, 3° Avenue, 15 à 1330 RIXENSART

☎ 02/653.18.90 - 📠 02/654 10 40 - 📞 0475/49 24 87 - ✉ denis.declercq@skynet.be

17. B.R.A.V.O. MB 7395/1974 - N° Entreprise 414 538 705

Belgian Racing Automobile Vintage Organisation

Président : Filip MAHIEU

Van Edingenhenlaan 11 à 2520 Oelegem - ☎ 03/383 05 05 - 📠 03/570 34 60

📞 0477/22 24 48 - ✉ filip_mahieu@yahoo.com

Secrétaire : John VANDEVENNE

Diksmuidsestraat, 79 à 8900 IEPER

☎ 057/20 05 65 - 📠 057/21 30 71 - 📞 0475/59 05 60 - ✉ john.vandevenne@pandora.be

18. TEAM RICHARD ANDRE MB 10911/1978 - N° Entreprise 418 929 241

Président : Pierre VANDERLIN

Bruyère du Culot, 8 à 1495 VILLERS-LA-VILLE - ☎ 071/87 99 27 - 📠 0478/21 38 06

Secrétaire : Pascal ERNOUX

Parc de Renoz, 54 à 4210 MARNEFFE - 📠 0475/41 65 01

19. BELGIAN VW CLUB - BELGIAN AUDI CLUB MB 5719/1965 - N° Entreprise 414 084 882

Président : Nico LEPOUTRE

Avenue Brugmann, 151 à 1190 BRUXELLES

☎ 02/640 80 14 - ☎ 02/640 12 91 - 📧 belgianvwaudiclub@skynet.be

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA C.S.A.P.
BRABANT FRANCOPHONE A.S.B.L.**

PRINCIPES GENERAUX

Art. 1. - La Commission Sportive Automobile Provinciale du Brabant francophone, association sans but lucratif (en abrégé C.S.A.P.B., A.S.B.L.), est seule reconnue par la Commission Sportive Nationale – R.A.C.B. Sport du Royal Automobile Club de Belgique (détenteur de pouvoir sportif national), par l'Association Sportive Automobile Francophone (A.S.A.F.) (détenteur du pouvoir Communautaire) et par les pouvoirs publics brabançons et bruxellois pour régir le sport automobile dans la province du Brabant wallon et la région de Bruxelles Capitale.

Pour assurer le meilleur exercice possible de ce pouvoir, la C.S.A.P.B. a établi le présent règlement d'ordre intérieur.

Art. 2. - Conformément à ses statuts, la C.S.A.P.B. est dirigée par un comité élu qui gère toutes les disciplines du sport auto et est chargé de la réglementation des épreuves. En dehors des membres du Comité, toute personne concernée par ses travaux peut prétendre y participer pour autant:

- qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et/ou
- qu'elle en fasse la demande préalablement auprès du comité.

Tout membre élu de ce comité, qui est absent 3 fois sans excuse dûment acceptée par ce comité, est démissionné d'office.

La réunion du Comité de la C.S.A.P.B. est fixée au premier mardi de chaque mois sauf dérogation exceptionnelle.

Art. 3. - CLUBS RECONNUS

Pour être reconnu par la C.S.A.P.B., tout club, écurie ou team doit satisfaire aux conditions des statuts d'une A.S.B.L., envoyer chaque année au Secrétariat de la C.S.A.P.B. une copie du procès verbal de son Assemblée Générale Ordinaire et la preuve du dépôt de la liste de ses membres effectifs au Greffe du Tribunal de Commerce ainsi que désigner, par écrit pour le 1^o octobre au plus tard de chaque année, ses représentants dûment mandatés; en plus, il devra :

- A. posséder au moins **3** licenciés;
- B. payer préalablement sa cotisation annuelle.

Art. 4. - INSCRIPTION D'EPREUVES AU CALENDRIER

1. Les clubs membres de la C.S.A.P.B. doivent s'acquitter d'une redevance annuelle de 100€ qui comprend le droit d'inscription et l'inscription au calendrier de la C.S.A.P.B. pour 2 épreuves. Pour toute épreuve supplémentaire un droit d'inscription au calendrier de 30 € sera demandé.
2. Les demandes d'inscriptions devront être introduites par écrit auprès du secrétariat de la C.S.A.P.B., au plus tard le 15 septembre de l'année précédente.
3. Les droits d'inscription au calendrier sont fixés par le Comité; ils sont communiqués à tous les clubs et écuries associés avant le 1^{er} septembre de chaque année.
4. Un club brabançon ayant l'opportunité d'organiser une épreuve en cours d'année aura la possibilité d'inscrire cette épreuve au championnat brabançon moyennant un paiement des droits d'inscriptions au calendrier, si requis, avec un préavis de 90 jours avant l'épreuve et envoi du règlement de l'épreuve endéans 60 jours avant celle-ci (moyennant l'amende prévue par le Règlement Sportif Général A.S.A.F.)

Art. 5. - OFFICIELS MANDATES PAR LA C.S.A.P. BRABANT

Lorsqu'un délégué de la C.S.A.P.B. assiste à une réunion d'un G.T. de l'A.S.A.F., il recevra un défraiement au kilomètre de maximum 0,29 €/Km payé par la trésorerie de la C.S.A.P.B.

Art. 6. - CLASSEMENT

Voir art. 3.6.3 du Règlement Sportif Général A.S.A.F. Si non conforme, amende automatique de 50 € à verser à la trésorerie de la C.S.A.P.B.

Ils doivent parvenir au responsable du calcul des championnats du Brabant dans toutes les disciplines : **Monsieur J.-L. Delaby, Chaussée d'Ottembourg 125 à 1300 Wavre et ce dans les 8 jours après l'épreuve.** Ce délai est un maximum.

Art. 7. - REGLEMENT PARTICULIER

Les clubs organisateurs doivent :

1. Etablir un projet de règlement particulier de l'épreuve projetée (suffisamment à temps pour respecter tous les délais qui suivent), et l'envoyer en **5 exemplaires**, et ce avant toute diffusion au responsable provincial et y joindre **2 exemplaires** de la licence d'homologation du parcours si requise. L'organisateur doit être en possession des licences d'officiels préalablement payées et délivrées.
2. Demander l'homologation de ce projet 60 jours avant la date de l'épreuve pour éviter les amendes automatiques; imprimer le règlement particulier définitif comportant:

- la date d'homologation;
- les noms et n° de licence des C.S. désignés.

Il faut aussi obtenir l'approbation du responsable de la discipline concernée et impérativement ajouter la date d'homologation A.S.A.F. (**7 exemplaires**)

De ses **5 exemplaires**, le responsable provincial :

- **en conservera 1;**
- **en enverra 1 au courtier d'assurance: ce n'est qu'à ce moment là que le courtier pourra vous délivrer le document administratif. Ce document est à rentrer auprès de l'assureur de la province ainsi qu'au secrétariat de l'A.S.A.F. dans les 48 heures qui suivent l'organisation**
- **en enverra 1 au responsable ASAF de la discipline**
- **en enverra 1 à l'Observateur**
- **en retournera 1 à l'organisateur**

3. Diffuser dans les clubs ce règlement particulier complet (avec 1 bulletin d'engagement) + en envoyer immédiatement 3 exemplaires au responsable Provincial d'homologation du R.P. au moins 30 jours avant l'épreuve.

- + 2 exemplaires au secrétariat de l'A.S.A.F. même si l'épreuve est provinciale ;
- + 1 exemplaire au Président du C.C.S. de l' A.S.A.F. ;
- + 1 exemplaire au Président du C.C.T. de l' A.S.A.F. ;
- + 1 exemplaire à tous les C.S., C.T. et inspecteur de sécurité concernés par l'épreuve
- + 1 exemplaire au responsable provincial de la Commission concernée (même si l'épreuve est Communautaire).
- +1 exemplaire au responsable ASAF de la Commission concernée ;
- +1 exemplaire au courtier d'assurance de la C.S.A.P.B.
- + 1 exemplaire aux assurances Dodémont
- + 1 exemplaire à l'Observateur ASAF (s'il y a lieu)

En cas de non-respect de ces conditions, l'art. 3.12. du Règlement Sportif Général A.S.A.F. sera d'application.

Adresse pour l'approbation d'un règlement particulier :
Jean-Louis DELABY
Chaussée d'Ottembourg, 125 à 1300 WAVRE - ☎ 010/22 65 77

Art. 8. - AUTORISATIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit obtenir **avant** de pouvoir organiser :

- l'autorisation de la C.S.A.P.B. sous forme d'approbation du règlement particulier de l'épreuve;
- l'autorisation du(des) bourgmestre(s) de la(des) commune(s) concernée(s);
- l'autorisation du Gouverneur de la province du lieu de départ;
- une triple couverture d'assurance ASAF, y compris assurance individuelle pour les officiels et/ou contrôleurs si parmi ceux-ci il y a des non licenciés;
- toute autorisation des différents pouvoirs publics concernés;
- l'autorisation des autres C.S.A.P. dont le territoire est parcouru.
- L'homologation du parcours. **Pour les épreuves routières, cette homologation doit être faite au moins 2 (deux) mois avant l'épreuve.**

Art. 9. - PARTICIPATION - LICENCE

Seuls les pilotes en possession d'une licence de la C.S.A.P.B. et membre d'un club de la C.S.A.P.B. (celui qui est renseigné sur leur licence) comptabilisent les points des Championnats du Brabant francophone. La licence provinciale est à la fois une licence de concurrent et pilote.

Elle est délivrée à toute personne qui en fait la demande auprès d'un club de la C.S.A.P.B. Le seul club de référence d'un pilote est celui qui figure sur sa licence. Il est impossible d'en changer pendant l'année.

La licence est seulement délivrée par un officiel, délégué de club, donc porteur d'une licence dont il apposera clairement le numéro sur la licence délivrée, au-dessus de son nom.

Pour obtenir une licence d'Officiel, de directeur de course, de chef de sécurité et de relation concurrents, il faut être âgé de minimum 18 ans et obtenir l'accord de la C.S.A.P.B. pour la fonction d'officiel envisagé. Tout porteur d'une licence provinciale est assuré en "Protection Juridique".

Art. 10. - CONTROLE TECHNIQUE - SANCTIONS

En cas de déclassement pour non-conformité du véhicule, le pilote de celui-ci perdra tous ses points acquis à ce jour et à acquérir dans tous les championnats, sauf en karting, pour le non-respect du poids minimum uniquement.

En cas de suspension de licence, il perdra tous ses points aux divers championnats. En cas de double appartenance de licence, il perdra tous ses points aux divers championnats.

Art. 11. - COMMUNICATIONS - DECISIONS

A. Aux épreuves:

Toute communication aux pilotes, sur les lieux d'une épreuve, se fera uniquement sur un formulaire "type standard" tant pour les décisions de la "Direction de course" que pour les Commissaires Sportifs ou Techniques. Ces "Communications - Décisions - Sanctions" doivent être nominatives (nom, prénom, n° de licence du pilote) sous peine de nullité.

B. Pendant l'année:

L'A.S.A.F. publie régulièrement un "ASAF-News" qui, dès sa parution, modifie tout règlement. Les changements de date sont publiés de même.

Art. 12. - DELEGUE DES PILOTES

En fin d'année, le Comité de la C.S.A.P.B. pourra désigner un pilote qui représentera tous les pilotes auprès du comité. Il est, de par les statuts de la C.S.A.P.B., le 11^{ème} Administrateur, **sans droit de vote**.

Chapitre VIII A - C.S.A.P. Brabant**CHAMPIONNATS DU BRABANT FRANCOPHONE****Art. 13.** - Des championnats provinciaux sont établis pour les disciplines suivantes :**Circuit – Raphaël Van Der Straten (02/653 03 05)**

22-23 mars	GDC 1	A.M.C.X.L.	Bt 01	CF
12-13 avril	GDC 2	A.M.C.X.L.	Bt 01	CF
22-23 mars	2CV 1	A.M.C.X.L.	Bt 01	CF
12-13 avril	2 CV 2	A.M.C.X.L.	Bt 01	CF
18-19 octobre	2 CV 24H	2 CV Racing	Lg 09	CF

Course de Côte - John LINGIER (02/378 41 35)

13 avril	Durnal	Ecurie Bayard	Na 03	CF
20 avril	Sy	M.C. Hannutois	Lg 29	CF
01 juin	Felenne	Ecurie Bayard	Na 03	CF
08 juin	Huy	Motor Club de Huy	Lg 31	CF
14-15 juin	Alle/Semois	Promo Racing	Na 31	CF
12 juillet	Marchin	Marchin A.C.	Lg 28	CF
07 septembre	Richelle	Ecurie B. Visetoise	Lg 22	CF
13 septembre	Houyet	Ecurie Bayard	Na 03	CF
24 août	Bomerée (rés)	Bomerée M.C.	Ht 44	CF

Sprint - John LINGIER (02/378 41 35)

16 mars	Thudinie	Ecurie Thudinie	Ht 45	CF
24 mars	Trèfle	A.C. Froidchappelle	Ht 34	P
11 mai	Principauté	M.C.E.B.E.N.	Na 25	CF
17-18 mai	Les Oursons	Duel Racing	Na 30	CF
27 juillet	Rance	Ecurie Auto. Rançoise	Ht 09	CF
27-29 septembre	Les Copains	Namur Racing Club	NA 19	P

**Karting Vitesse – André BRUNING (02/538 53 86)
7 épreuves - 6 Classements retenus - 3 Classements minimum**

20 avril	Francorchamps	K.C. Baudour	Ht 14	P
06 avril	Mariembourg	K.C. Sambrea	Ht 15	CF
22 juin	Lommerange	K.C. Baudour	Ht 14	CF
06 juillet	Amay	Amay Cobra Karting	Lx 02	CF
24 août	Francorchamps	K.C. Francorchamps	Lg 27	CF
28 septembre	Lommerange	K.C. Baudour	Ht 14	CF
5 octobre	Genk	K.C. Francorchamps	Lg 27	CF

Rallye - Jean-Louis DELABY (010/22.65.77)

08 & 09 mars	Hannut	Hesbaye M.C.	Lg 24	CF
29 & 30 mars	Ardennes	Ecurie Bayard	Na 03	CF
17 & 18 mai	Salamandre	A.C. Froidchappellois	Ht 34	CF
31 mai	C. Desoil	M.U. Yvo Grauls	Ht 20	CF
03 & 04 mai	Leptines	Estinnes A.C.	Ht 13	CF
23 & 24 août	Famenne	Ecurie Bayard	Na 03	CF
06 & 07 septembre	Semois	Promo Racing	Na 31	CF
18 & 19 octobre	Sombrefe	R.T. Samourai	Na 10	CF
20 & 21 septembre	J.L. Dumont (rés)	Ecurie Hesbaye	Lg 18	CF

Chapitre VIII A - C.S.A.P. Brabant

Rallye-Sprint - Jean-Louis DELABY (010/22.65.77)

05 & 06 avril	Capitte	M.U.Y. Yvo Grauls	Ht 20	CF
20 & 21 juin	Haversin	Les Aigles	Na 02	CF
07 & 08 juin	B. Müller	Namur Racing Club	Na 19	CF
28 & 29 juin	Gerpennes	R.T. Samourai	Na 10	CF
05 & 06 juillet	Achêne	Ecurie Bayard	Na 03	CF
20 & 21 juillet	Solre St Géry	A.C. Froidchapellois	Ht 34	CF
04 & 05 octobre	Thy-le-Château	R.T. Samourai	Na 10	CF
25 & 26 octobre	Estinnes	Estinnes A.C.	Ht 13	CF
13 & 14 septembre	2 Bottes (rés.)	M.C.E.B.E.N.	Na 25	CF

Slalom - Pierre VANDERLIN (071/87.99.27)

12 mai	Abolens	M.C. Hannutois	Lg 29	CF + VASAF
18 mai	Nandrin	Can-Ham	Lg 12	CF
25 mai	Tournai	A.S.A. Tornacum	Ht 01	CF
29 juin	Bastogne	Ecurie Forêts	Lx 04	CF + VASAF
06 juillet	Collines	R.T. Collines	Ht 22	CF + VASAF
10 août	Hannut	Ecurie Hesbaye	Lg 18	CF + VASAF
17 août	Marchin	Marchin A.C.	Lg 28	CF + VASAF
14 septembre	Pays Vert	Ath Racing	Ht 07	CF + VASAF

B-Short – Jean-Louis DELABY (010/22.65.77)

24-25 mai	Hesbaye	Hesbaye M.C.	Lg 24	P
14-15 juin	Haute senne	Braine AC	Ht 41	P
27-28 septembre	Trèfle	A.C. Froidchapelle	Ht 34	P
22-23 nov	Crêtes	Chawresse	Lg 16	P

Conditions: posséder une licence de la C.S.A.P.B., et être membre d'un club de la C.S.A.P.B. (inscrit sur la licence)

Ne sont reprises au Championnat de la C.S.A.P.B. que les épreuves inscrites au calendrier du Championnat du Brabant.

13.2. - Répartition des points

Uniquement sur le classement de l'épreuve réparti en :

1. Classes : pour le Karting Vitesse et Karting Endurance.
2. Général et classes pour les disciplines : Course de Côte, Rallye, Slalom, Circuit Endurance et 2CV, Rallye-Sprint et Sprint.
3. Général pour les Légend Car Séries et les Smart

Barème

1^{er} = 100 points; 2^{ème} = 90 points; 3^{ème} = 82 points; 76; 72; 70; 68;... réparti soit au général, soit à la classe, soit par moitié au général et à la classe.

Si un concurrent participe à une même compétition sur deux véhicules, seul son meilleur résultat lui sera comptabilisé dans chaque discipline à laquelle il aura participé.

Les licenciés extérieurs prennent les points mais ne les comptabilisent pas.

Les épreuves circuits de 24 Heures ou plus, sont dotées du coefficient 2.

13.3. - Classement championnats

Pour l'établissement des classements des différents championnats, il y a lieu de se référer à l'article 10 du Règlement Sportif Général qui s'applique, en toutes circonstances.

13.4. - Remise des prix

Dans chaque discipline, il sera remis en fin d'année au minimum trois coupes. En outre, les premiers de chaque classe ou catégorie de toutes les disciplines seront récompensés. Le Comité pourra désigner un "Champion du Brabant francophone".

Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. du Brabant francophone 2008

Nom	Prénom	Fonction	Type	Nom du Club	N° club	Lic.
BIJNENS	Raoul	Directeur de Course	Circuits	Ecurie Toison d'Or	03	
BOUCHERIE	Jean-Michel	Directeur de Course	Circuits	Ecurie Toison d'Or	03	
BRUNING	André	Directeur de Course	Karting	Panthers K.T. St. Josse	09	100
DELABY	Jean-Louis	Directeur de Course	RA/RS-CC-SL	Racing Team Léopard	11	7
DUPOND	Guy	Directeur de Course	Ttes Disciplines	Ice Pol R.T.	13	190
FISCHER	Alain	Directeur de Course	Circuits Karting	A.M.C.X.L.	01	138
GERMEN	Gilbert	Directeur de Course	Karting	Panthers K.T. St. Josse	09	
GIELEN	Philippe	Directeur de Course	Ttes Disciplines			10
LEMOINE	Miguel	Directeur de Course	Circuits	A.M.C.X.L.	01	106
LINGIER	John	Directeur de Course	Circuits	Motor Union Brussels	02	124
PRINGIERS	Alain	Directeur de Course	Ttes Disciplines	A.M.C.X.L.	01	105
SCHATTENS	Jean	Directeur de Course	Circuits	Ecurie Toison d'Or	03	
VANSTEYVOORT	André	Directeur de Course	SL/RS-Kart.	Anderlecht Racing Drivers	04	101
VAN DAMME	Patrick	Directeur de Course	Karting	Ice Pol R.T.	13	181

DE RUYDTS	Michel	Relations Concurrents	-	Anderlecht Racing Drivers	04	187
FREROTTE	Alain	Relations Concurrents	-	A.M.C.X.L.	01	146
JENET	Michel	Relations Concurrents	-	Racing Team Léopard	11	112
LEONARD	Claire	Relations Concurrents	-	Racing Team Léopard	11	111
REISCH	Paul	Relations Concurrents	-	Motor Union Brussels	02	140
ROES	Michel	Relations Concurrents	-	A.M.C.X.L.	01	
TROJAN	Emmanuel	Relations Concurrents	-	Ecurie Toison d'Or	03	
VANDERLIN	Pierre	Relations Concurrents	-	Team Richard André	18	113
VANDER AUWERA	André	Relations Concurrents	-	Ice Pol R.T.	13	185

DE BACKER	Valérie	Directeur de Sécurité	Circuits Rallye	A.M.C.X.L.	01	152
DELVENNE	Bernard	Directeur de Sécurité	Circuits	A.M.C.X.L.	01	
POUSEUR	André	Directeur de Sécurité	Circuits Rallye	A.M.C.X.L.	01	195
REISCH	Paul	Directeur de Sécurité	Ttes Disciplines	Motor Union Brussels	02	140
THIROUX	Rudy	Directeur de Sécurité	Karting	Ice Pol R.T.	13	177
VAN BILLOEN	Patrick	Directeur de Sécurité	Karting	Ice Pol R.T.	13	180

La fonction de Directeur de Course donne également droit aux fonctions de Relations Concurrents ainsi que de Directeur de Sécurité dans les mêmes disciplines que celles accordées en comme Directeur de Course.

REPertoire

B

BRUNING André (Bt 100) Rue Molensteen, 3 à 1180 BRUXELLES ☎ 02/376 46 43 - ✉ bruning.karting@skynet.be
☎ 0475/59 61 30

C

CHAPEL Michel (Bt 173) Rue de la Limite, 58 à 1970 WEZEMBEEK OPEN ☎ 02/768 00 55 ☎ 0486/09 04 01
✉ michel.chapel@efwb.be

D

DE BACKER Valérie (Bt 152) Rue du Moulinai, 10 à 5575 GEDINNE ☎ 061/58 95 11 ☎ 0479/29 22 62
✉ valeriedebacker@skynet.be

Chapitre VIII A - C.S.A.P. Brabant

DE RUYTS Michel (Bt187) Rue Charles Catala, 3 à 1460 VIRGINAL SAMME ☎ 067/55.35.00 - 📞 0475/75 02 06
✉ mderuydts@kynet.be ou mderuyts@mobileautoservice.be

DEBAEREMACKER Marc (Bt 172) Quai au Bois à Brûler, 37 à 1000 BRUXELLES 0475/60 85 23
✉ transkart-@msn.com

DELABY Jean-Louis (Bt 7) Chaussée d'Ottembourg, 125 à 1300 WAVRE ☎ 010/22 65 77 - 📧 licence@csapb.org

DUPONT Guy (Bt 190) Bonnier du Chêne, 39 à 4041 VOTTEM ☎ 04/227 76 15 - 📞 0496/35 94 58
✉ g-dupont@skynet.be

E

ERNOUX Pascal (Bt 179) Parc de Renoz, 54 à 4210 MARNEFFE - 📞 0475/41 65 01

F

FISCHER Alain (Bt 138) Rue de la Fohalle, 20 à 4970 FRANCORCHAMPS ☎ 087/22 65 26 - 📞 0475/61 93 42
✉ a.fischer@linkline.be

FREROTTE Alain (Bt 146) Rue de Rabosée, 40 à 4671 SAIVE ☎ 04/377 17 13 - ☎ 0473/50 09 47 - 📧 a.frerotte@skynet.be

G

GIELEN Philippe (Bt 10) Avenue de l'Indépendance belge 59 à 1081 Koekelberg 📞 0495/54 18 81

H

HENIN Renée (Bt 183) Avenue des Rossignols, 59 à 1341 CEROUX-MOUSTY ☎ 010/61 21 82

J

JENET Michel (Bt 112) Rue Bois des Fosses, 6 à 1350 ENINES - ☎ 019/63 37 88 - 📞 0477/25 17 95 - 📧 mjenet@swing.be

L

LEMOINE Miguel (Bt 106) Clos Hof Te Ophem,10/A5 à 1070 ANDERLECHT - 📞 0477/85 05 65

LEONARD Claire (Bt 111) Rue du Gorla,10 à 4210 OTEPPE ☎ 085/71 22 53 - 📞 0477/45 65 84
✉ claire.leonard@mut226.be

LINGIER John (Bt 124) Grens Straat, 8 à 1651 LOT 📞 0477/84 39 96 - 📧 Lingier_racing@yahoo.fr

P

POUSSEUR André (Bt 195) Chaussée de Louvain, 1110 à 5022 COGNELEE - ☎ 085/51 33 41 - 📞 0477/47 86 84

PRINGIERS Alain (Bt 105) Rue du Camp, 43 à 1495 VILLERS-LA-VILLE - ☎ 071/87 95 02 - 📞 0486/50 60 45
✉ alain.pringiers@laposte.net

R

REISCH John (Bt 184) Rue Vanderlinden, 124 à 1030 BRUXELLES - ☎ 02/215 69 67 - 📞 0476/94 56 82
✉ reisch@mefa.fgov.be

REISCH Paul (Bt 140) Rue Vanderlinden, 124 à 1030 BRUXELLES - ☎ 02/215 69 67 - 📞 0473/95 36 26
✉ paul.reisch@gmail.com

T

THIROUX Rudy (Bt 177) Chaussée Romaine, 374 à 1853 GRIMBERGEN - ☎ 02/267 90 95 - 📞 0475/41 71 44
✉ frutti30@skynet.be

V

VAN BILLOEN Patrick (Bt 180) Rue Engeland, 448 à 1180 BRUXELLES - 📞 0475/82 30 20
✉ PATRICKVB2002@HOTMAIL.COM

VAN DAMME Patrick (Bt 181) Rue de la Mazerine, 38 à 1310 LAHULPE - ☎ 02/654 18 73 - 📞 0496/81 22 07
✉ patrickracing@ean

VANDER AUWERA André (Bt 185) Chemin des Postes, 206 à 1410 WATERLOO - ☎ 02/354 44 79 - 📞 0476/28 45 02
✉ andre.aliasboutsen-@-tele2allein.be

VAN DER STRATEN Raphaël (Bt 107) Chaussée de Wavre, 42 à 1330 RIXENSART - ☎ 02/653 03 05 - 📞 0475/91 87 67
✉ vds28@skynet.be

Chapitre VIII A - C.S.A.P. Brabant

VAN STEYVOORT André (Bt 101) Avenue Clays, 42 à 1030 BRUXELLES - ☎ 02/242 84 45 - 📞 0475/34 11 51
✉ andre.vansteyvoort@pi.be

VAN WEYENBERGH Thierry (Bt) Avenue A. Allard, 384 à 1420 BAINE L'ALLEUD - ☎ 02/387 00 02 - 📞 0477/30 39 58

VANDERCAM Etienne (Bt 108) Ruelle des Béguines, 5 RDC 02 à 1380 LASNES - ☎ 02/633 25 04 - 📞 0477/47 85 08
✉ etienne@icepol.be

VANDERLIN Pierre (Bt 113) Bruyère du Culot, 8 à 1495 VILLERS-LA-VILLE - ☎ 071/87 99 27 - 📞 0478/21 38 06 –
✉ pierre.vanderlin@skynet.be

W

WILLEM Nadine (Bt 110) Avenue Huart, 97 à 5590 CINEY - 📞 0474/75 27 93 - ✉ brxr@hotmail.com